

**Association des consommateurs industriels de gaz**

**ÉGI – DEMANDE CONJOINTE RELATIVE À LA FIXATION DE TAUX DE  
RENDEMENT ET DE STRUCTURES DE CAPITAL**

**Régie de l'énergie  
R-4156-2021 – Phase 2**

**Présentation de la preuve de l'ACIG  
Le 20 juin 2022**

## Plan de la présentation de l'ACIG

- **Principaux constats de l'ACIG portant sur l'étude de la firme Aviseo**
- **Horizon temporel retenu**
- **Niveau de la demande en gaz**
- **Opportunités à considérer pour mitiger les risques identifiés**

# Principaux constats de l'ACIG portant sur l'étude de la firme Aviseo

## Cinq principaux constats

- **Absence d'analyse d'impact et de données prévisionnelles pour les risques identifiés :**
  - Pas de projections chiffrées;
  - Niveau de détail insuffisant pour bien apprécier les risques et leurs impacts.
- **Cadre réglementaire non suffisamment pris en compte :**
  - Délai requis entre la promulgation d'une loi/règlement et sa transcription dans l'économie réelle.
- **Absence de solution ou de réflexion sur des actions de mitigation des risques identifiés;**
- **Le rapport élaboré par la firme Aviseo devrait être considéré comme un avant-projet d'étude sur le risque d'affaires qui doit être complété;**
- **L'ACIG est d'avis que le rapport ne justifie pas les risques identifiés, du moins à court et moyen terme.**

# Horizon temporel

- **L'horizon temporel retenu par Aviseo est la décennie (2020-2030) :**
  - Dans un monde changeant, un horizon temporel aussi long ne permet pas de s'assurer de la survenue des risques identifiés;
- **L'horizon temporel retenu par la firme Aviseo n'est pas pertinent pour éclairer la Régie :**
  - Nécessité de connaître le moment où les risques identifiés pourraient se matérialiser;
  - Absence d'une étude sur les probabilités de matérialisation des risques identifiés.
- **Préférence des distributeurs pour la fixation d'un taux de rendement sur trois ans :**
  - Les distributeurs en réponse à la DDR n°2 de la Régie (B-0209) semblent avoir une préférence de fixation d'un taux de rendement pour une durée de 3 ans;
  - Est-ce qu'il est pertinent de retenir un horizon temporel de 10 ans pour la fixation d'un taux de rendement sur 3 ans?

## Niveau de la demande en gaz naturel

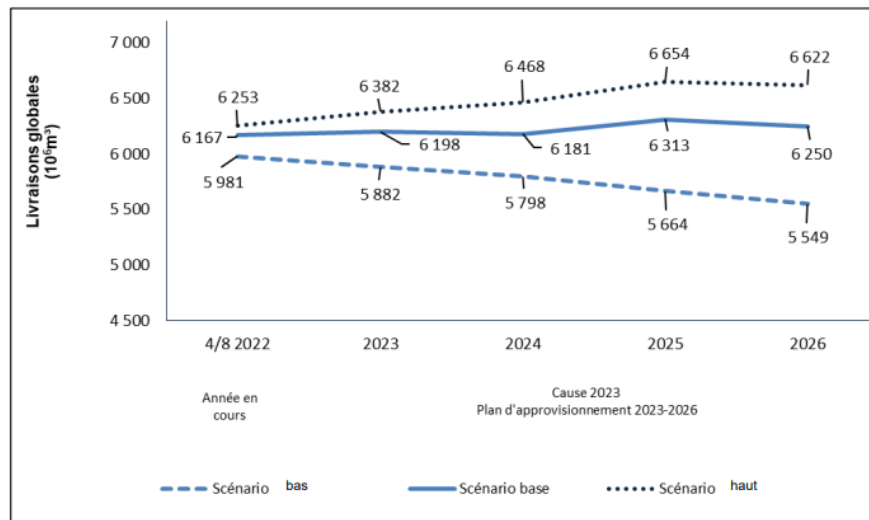
- **Risques identifiés par la firme Aviseo impactant le niveau de la demande**
  - Politique publiques et environnementales
  - Mouvement du bannissement du gaz naturel
    - Absence d'analyse d'impact de ce mouvement;
    - Plan Climat de la ville de Montréal.
  - Composition de la clientèle
    - La demande des industriels est inélastique, car il n'y a pas de substitut viable pour le gaz naturel.

## Niveau de la demande en gaz naturel (suite)

- **Niveau de la demande en gaz naturel**

- L'ACIG est d'avis que la demande en gaz naturel va demeurer stable, voire augmenter dans les années à venir;
- À long terme et selon le plan de résilience d'Énergir il n'y a pas d'impact à l'horizon 2030 et même à 2050 (B-0132 et C-ACIG-0072) ;
- À court terme les prévisions d'Énergir font état d'une demande en gaz naturel stable : (R-4177-2021, phase 2, B-0138).

Graphique 1  
Scénarios de base, bas et haut  
Livraisons globales 2022-2026  
(avant interruptions)



# Niveau de la demande en gaz naturel (suite)

- **Demande des industriels**

- L'ACIG soumet que celle-ci devrait rester stable pour plusieurs années, car il n'y a pas de solutions alternatives, à court terme, pour les besoins énergétiques des industriels;
- Pour l'ACIG, l'électrification des procédés industriels n'est pas un risque d'affaires pour les distributeurs
- La demande en gaz des industriels devrait se maintenir puisque :
  - Le gaz représente une alternative intéressante au charbon et au pétrole;
  - L'absence de substituts viables au gaz naturel fait que ce dernier n'est pas remplaçable dans l'immédiat, notamment dans l'industrie lourde qui l'utilise pour des procédés de production spécifiques et pour lesquels il n'y a pas de substituts, à l'instar de la sidérurgie ou dans la chimie;
  - Maintien de la position concurrentielle du gaz naturel par rapport aux autres formes d'énergie (2<sup>e</sup> Plan de résilience, p. 33);
- En réponse à la DDR des demanderesses sur les projets de membres de l'ACIG:
  - L'ACIG soumet que ces projets sont des tests;
  - Que ces projets prouvent que les industriels se sont engagés clairement vers la décarbonation et qu'Énergir serait un partenaire d'affaires privilégié;
  - Que les projets cités sont menés dans des pays où le contexte énergétique est très différent;

## Niveau de la demande en gaz naturel (suite)

- **Demande des industriels**

- L'ACIG soutient que l'impact financier du projet de règlement concernant le RSPEDE est partiellement atténué par la prise en compte du risque de délocalisation des industries, de la tarification carbone mondiale et de l'instauration de la mise en consigne.
  - La mise en consigne permettra aux industriels de financer des études et des projets de réduction de GES à même la valeur associée à la réduction des allocations gratuites.
- L'ACIG est d'avis que le gaz naturel demeurera la meilleure option des industriels pour réduire leurs émissions de GES tout en maintenant leur compétitivité sur les marchés mondiaux.

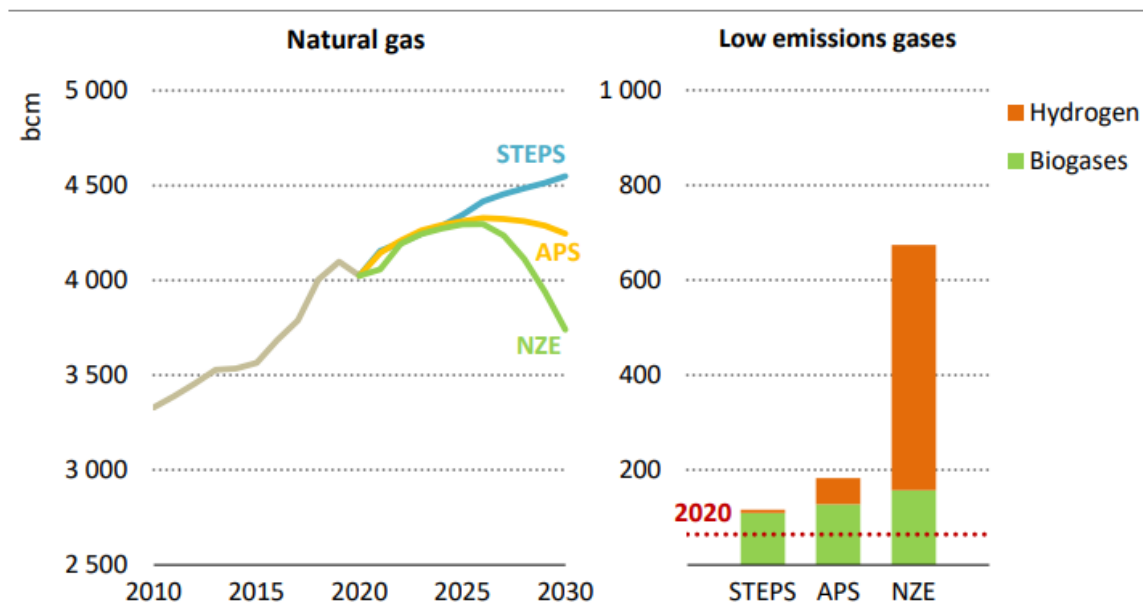


## Niveau de la demande en gaz naturel (suite)

- **Demande en gaz naturel**

- Selon [l'Agence Internationale de l'Énergie](#), une augmentation de la demande mondiale en gaz naturel est le scénario ayant la plus grande probabilité de réalisation.
- Cette hausse de la demande sera soutenue par la reconnaissance du gaz naturel comme énergie de transition au sein de l'Europe, tel qu'annoncé par la Commission européenne.

**Figure 5.12** ► Natural gas use over time and low emissions gas supply in 2030



## Opportunités à considérer pour mitiger les risques identifiés

- L'ACIG constate l'absence de solutions de mitigation des potentiels risques identifiés
- Absence d'identification des opportunités (Dr. Hopkins)
- Nécessité de repenser leurs modèles d'affaires et trouver de nouveaux relais de croissance leur permettant de pérenniser leurs activités au bénéfice de leurs clients et de la société :
  - Intégration de gaz d'origine renouvelable
  - Solutions hors réseau
  - Optimisation du réseau

# Rappel des conclusions et recommandations de l'ACIG

- **En ce qui a trait aux risques d'affaires identifiés par la firme Aviseo, l'ACIG recommande à la Régie**
  - De ne pas prendre en compte une possible baisse des volumes de gaz naturel distribués comme un risque d'affaires à court et moyen terme;
  - De ne pas prendre en compte l'horizon temporel retenu dans l'étude élaborée par la firme Aviseo sur le risque d'affaires des distributeurs au motif qu'aucune analyse ou projection de réalisation des risques identifiés n'a été fournie;
  - De ne pas considérer le risque identifié par la firme Aviseo en lien avec les modifications des règles entourant les allocations gratuites liées au SPEDE comme un risque d'affaires pour Énergir au motif qu'il n'est pas pertinent à court-moyen terme;
  - De ne pas considérer la proportion des industriels dans la composition de la clientèle d'Énergir comme un risque d'affaires à court et moyen terme;
  - De considérer l'absence de stratégie de mitigation des risques identifiés.
- **En ce qui a trait au taux de rendement à être appliqué aux distributeurs, l'ACIG recommande à la Régie ce qui suit :**
  - D'autoriser un taux de rendement et une structure de capital pour les demandereses selon les recommandations du Dr. L. Booth et à la lumière des recommandations du Dr. A. Hopkins;
  - D'autoriser l'application du taux de rendement et de la structure de capital retenus par la Régie pour une période de trois ans.